



Avez-vous déjà entendu parler de la « Charte des Jardins » ?



Historique

Lancée officiellement lors de l'année de la bio-diversité en 2010 en Suisse Romande, la Charte des Jardins est un document illustré d'une dizaine de pages qui explique dix bonnes pratiques, simples à appliquer, en matière de plantations, de tonte, de taille de haies et d'entretien du terrain. Toutes sont favorables à la survie de la petite faune: hérissons, oiseaux, papillons etc...

Tous les jardins peuvent entrer dans la charte

La Charte des Jardins peut s'appliquer à n'importe quel terrain, petit ou grand, anciennement ou nouvellement planté. Même si un jardin est constitué uniquement d'une haie de lauriers, d'un gazon ras et de rhododendrons exotiques, on peut cesser d'utiliser des pesticides, tondre différemment en gardant un coin de prairie fleurie, faire une ouverture dans sa barrière afin que les petits animaux puissent changer de jardin sans risquer leur vie en traversant une route, éteindre l'éclairage extérieur après 22h00, opter pour des plantes sauvages indigènes lorsque l'occasion de renouveler des plantations se présente.

Il ne s'agit pas d'un label ni d'un document juridique, en la signant, on s'engage "moralement" à en suivre les principes, et cet engagement se signale par un emblème (un hérisson) exposé à la vue de tous.

La Charte des Jardins peut être gérée par une commune, une association de quartier ou un groupement d'habitants. En effet, l'un de ses buts est de mettre les jardins en réseau, car une famille de hérissons ou de mésanges a besoin d'un espace de survie qui dépasse la capacité d'une seule propriété. De plus, la charte permet de créer des liens entre les voisins d'un même quartier. Ainsi, plusieurs communes et associations en Suisse romande ont déjà réalisé des expériences-pilotes.

Raison d'agir

Il n'y a pas que sous les tropiques que les espèces disparaissent. La perte de la biodiversité concerne aussi nos régions, notamment parce que les coins de nature régressent sous la pression de l'urbanisation. Davantage de nature dans notre Commune, moins de pesticides dans les jardins et donc moins de micropolluants dans les eaux et les sols.

Etes-vous intéressés par cette démarche ? N'hésitez pas à prendre contact avec claudio.probst@sci-consulting.ch Tél: 021 697 07 60 qui fait partie du groupe de réflexion sur le Développement Durable pour la Commune:

Références et sources:

Découvrez de bonnes pratiques de jardinage qui favorisent la petite faune dans un jardin virtuel : www.energie-environnement.ch

Document descriptif de la charte : www.charte-des-jardins.ch